

Mars 2019

Il faut changer notre regard sur la prison !

Depuis quelques mois, les projets de réforme se succèdent au Parlement. Un nouveau plan prison est présenté actuellement. Mais s'agira-t-il d'une réforme suffisante de la justice pénale ?

Les médias braquent périodiquement le projecteur sur les prisons et sur ceux qui y vivent. Régulièrement sont dénoncés l'état des prisons, leur surpopulation, le manque de moyens de la police ou de l'administration pénitentiaire. Il est question alors de construction de nouvelles prisons, d'institution de nouvelles peines hors prison. Les signes annonciateurs d'une crise aiguë ne manquent pas : engorgement de la justice, malaise des forces de l'ordre, insalubrité des prisons, peines non effectuées, taux de récidive supérieur aux moyennes européennes, développement de zones de non-droit... Pour sortir de cette impasse il faut éviter les polémiques simplistes. L'issue ne se trouvera pas dans des débats sans fin sur plus ou moins de répression, plus ou moins de places en prison, plus ou moins de crédits et d'embauches.

Pour participer à un vrai débat de fond – quelle justice pénale pour la société du XXI^e siècle – il est une catégorie d'acteurs que l'on n'entend presque jamais : les associations, qui œuvrent à l'interface entre la justice et la société, entre la prison et la vie libre. Elles ne sont pas nombreuses et n'attirent pas les projecteurs ; elles sont pourtant au cœur des réalités et proches des situations des personnes sorties de prison.

Deux voies évoquées depuis longtemps pour une réforme pénale sont la suppression des très courtes peines de prison et la création de peines alternatives, exécutées dans la « communauté ». L'intérêt de telles propositions est manifeste. Mais leur application nécessitera l'implication de tous les acteurs de la société. Si la création de la [contrainte pénale](#), peine instituée par la loi Taubira, n'a pas eu beaucoup d'écho, c'est parce que la « communauté » n'était pas préparée à contribuer à son exécution et que les juges ne l'ont pas reprise à leur compte. Depuis près de deux siècles, l'incarcération a été instituée en peine de référence. Y substituer d'autres, même partiellement, nécessitera un changement des mentalités qu'une loi seule ne saurait réussir. La justice pénale est au cœur de la vie de la société, elle touche ce qu'il y a de plus sensible : la délinquance, le crime, la sécurité, la peur, la condamnation, le pouvoir d'hommes sur d'autres hommes... Sans un changement en profondeur de l'opinion publique, les réformes seront difficiles et décevantes.

Une tentation facile serait de penser que c'est à la police et à la justice de traiter la question de la réinsertion et que la société est en droit d'exiger des résultats. Ce serait oublier que la société est le lieu de la délinquance, organise sa justice et peut accueillir ou exclure ceux qui ont été condamnés. Ce ne sont ni l'augmentation des places en prison, ni celle des budgets des administrations qui suffiront à améliorer la situation.

Pour cela, il faut que le relais soit pris par la société civile, par les proches, les associations, les administrations, les services sociaux, les propriétaires de logements, les entreprises. Entrant en relation avec les sortants de prison, ils les introduisent dans les lieux de vie. Les voisins ou les associations qui entourent la famille d'une personne détenue pour assurer une présence

bienveillante préparent sa sortie. Un bénévole qui aide un ancien détenu à retrouver ses droits civiques ou à se former, à rechercher un logement ou un emploi, est un relais vers l'insertion.

Le rôle des associations est de plus en plus reconnu dans de nombreux domaines : accueil des migrants, accompagnement des malades et des personnes handicapées, action humanitaire... Pour la prison, elles sont parfois présentes à l'intérieur, mais souvent ignorées à l'extérieur, là où se joue la phase décisive de la réinsertion. Elles sont les mieux placées pour faire connaître les attentes et les potentialités de ceux qui ont connu la prison et qui cherchent à reprendre pied. Elles sont structurées pour véhiculer l'implication de la société civile. Pour autant, elles ne sont pas suffisamment soutenues dans leur rôle d'interface entre la justice et la société. Pour limiter les peurs et les préjugés, il faut d'abord reconnaître que :

- une nouvelle chance doit être donnée, une fois la peine effectuée ;
- les personnes qui ont été condamnées risquent une deuxième peine, l'exclusion ;
- la réinsertion et la lutte contre la récidive sont un problème de société ;
- les solutions ne sont pas de la seule responsabilité de la justice, de la police ou de la gendarmerie ;
- les associations doivent être soutenues pour qu'elles jouent leur rôle indispensable d'interface avec la société civile dans la réinsertion des anciens détenus.

Jean Celier, président de la [Fondation Îlot avenir](#)
Hubert de Gabory, président de l'association [Maisons d'accueil l'Îlot](#)
La Croix , le 22/10/2018 à 6h00